

# PROTÉGEONS NOS TERRES



Exploration minière

## CONNAISSEZ-VOUS VOS DROITS?

### Poser des actions citoyennes

Parce que le titulaire d'un claim a l'obligation d'informer **par écrit** le propriétaire, le locataire et la municipalité des travaux qui seront exécutés au moins 30 jours avant.

Article 65 de la Loi sur les mines



2

### Refuser l'accès à votre terrain

Malgré la présence de claims, la Loi sur les mines garantit qu'un propriétaire peut refuser tout accès à son terrain privé.

Article 235 de la Loi sur les mines



3

### Solliciter l'appui des élus

Parce qu'il est stratégique de travailler de façon concertée et de favoriser l'implication active de tous les acteurs du milieu.

**MRC**  
VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

DÉVELOPPER SERVIR REPRÉSENTER

# PROTÉGEONS NOS TERRES



## Exploration minière

### LE SAVIEZ-VOUS?

Quand le projet est à l'étape d'exploration minière, c'est le seul moment où vous avez le droit de refuser l'accès à votre terrain. Après cette phase, vous n'avez aucun recours pour freiner le projet d'exploitation minière.

D'où l'importance d'agir maintenant pour protéger nos terres et nos lacs dans la Vallée-de-la-Gatineau!

## IMPACTS D'UN PROJET MINIER

### Sur les sols

- Risque de contamination
- Perte de terres agricoles

### Sur l'eau

- Contamination des puits et de la nappe phréatique
- Perturbation des milieux humides

### Sur la biodiversité

- Perturbation des sols
- Dégradation des habitats

